



Etat 52

la lettre des services de l'Etat en Haute-Marne

www.haute-marne.gouv.fr

édito



L'actualité mettant en avant la sécurité routière, l'éditorial de ce numéro de la lettre des services de l'Etat est signé par **Guillaume AUDEBAUD, Directeur de Cabinet du Préfet et Chef de Projet Sécurité Routière.**

Depuis 2004, les chiffres des tués, des blessés et des accidents dans le département ont été divisés par deux. Ces progrès, nous les devons bien sûr aux actions fortes entreprises au niveau national dès 2002, notamment au travers du programme d'installation des radars vitesse sur route et aujourd'hui des radars sur feux rouges.

Pourtant, chaque année en moyenne, une vingtaine de personnes dont 90 % habitent le département laissent encore leur vie au bord des routes haut-marnaises. C'est dire qu'au niveau local, l'information, la prévention sur la sécurité routière demeurent des enjeux essentiels.

Dans ce nouveau numéro d'Etat 52, vous trouverez une présentation de notre plan départemental d'actions de sécurité routière. Vous verrez aussi comment chacun d'entre nous, habitants de Haute-Marne, peut, par ses propositions, agir en faveur d'une amélioration de la sécurité, en saisissant la commission consultative des usagers pour la signalisation routière. Vous découvrirez enfin comment la préfecture s'associe à vos élus municipaux afin de mieux sensibiliser les habitants du département aux dangers que représente toujours la conduite des véhicules, même et surtout sur les routes que l'on croit le mieux connaître.

le chiffre du mois

Au 21 juin 2010, 927 contrats aidés ont été prescrits en Haute-Marne depuis le début de l'année. Cela représente 6 180 000 euros mobilisés par l'Etat

Notons en particulier 262 contrats initiative-emploi (CIE) dont 70 % concernent des jeunes de moins de 26 ans.

Par ailleurs, 665 contrats d'accès à l'emploi (CAE) ont été signés dont 41 % pour le secteur associatif, 18 % pour les communes, 19 % dans le secteur public sanitaire et 15 % pour l'éducation nationale.

Un arrêté du préfet de région du 27 mai 2010 prévoit une modification des taux d'intervention, à savoir :

- pour le CIE (secteur marchand), un taux de prise en charge de 25 à 30 % sur la base du SMIC brut selon les publics éligibles, avec un plafond de 30 heures hebdomadaires,
- pour le CAE (secteur non marchand), le taux de prise en charge est de 80 % avec un plafond d'aide limité à 25 heures hebdomadaires. Toutefois, ce taux est porté à 105 % sur la base de 30 heures hebdomadaires pour les ateliers et chantiers d'insertion. Concernant les jeunes en CAE Passerelle, la prise en charge se fait sur 90 % pour 25 heures par semaine. Pour les bénéficiaires du RSA, compte tenu de la participation financière du Conseil Général, le taux est de 90 % pour 30 heures hebdomadaires.

Pour plus d'information, s'adresser au Pôle Emploi chargé de prescrire les contrats pour le compte de l'Etat

sommaire

p. 2 dossier : la sécurité routière en Haute-Marne

p. 7 l'Etat en mouvement

p. 5 actualités : de nouvelles formations en Haute-Marne

p. 9 pêle-mêle

p. 14 carnet

le plan départemental d'actions de sécurité routière

Le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR), élaboré chaque année sous l'autorité du préfet, permet d'afficher l'ensemble des actions menées dans le département à partir des priorités locales et nationales et selon les enjeux du Document Général d'Orientations départemental.

Il repose sur un diagnostic de l'accidentologie locale et comporte trois grands domaines d'intervention : les infrastructures routières/l'éducation, la formation/la prévention/la communication et les contrôles/sanctions.

Les enjeux du département de la Haute-Marne sont les suivants et sont issus du Document Général d'Orientations (DGO 2008-2012) : les jeunes conducteurs de 18 à 24 ans, les jeunes de 0 à 17 ans (piétons et cycles), les seniors, alcool et stupéfiants, la vitesse et les obstacles fixes.

Le PDASR est conçu comme un instrument support qui a pour objectif d'encourager et d'accompagner les projets de sécurité routière.

Pour l'année 2010, les crédits mis à disposition de la préfecture pour le financement des actions proposées par les associations, collectivités territoriales et acteurs locaux s'élèvent à 81 500 €. Une enveloppe complémentaire de 40 000 € est allouée au budget PDASR par le Conseil Général de la Haute-Marne.

Après avoir reçu les fiches actions de sécurité routière, le comité de décision s'est réuni le 29 janvier dernier afin d'élaborer le plan départemental et définir les aides financières attribuées aux demandeurs. Une quarantaine d'actions sont financées par le budget du PDASR 2010.

Parmi les actions retenues, **deux actions phares sont à mettre en valeur** :



- la mise en place des premières **bornes "éthylotest"** électroniques dans les discothèques du département, permettant la promotion de l'auto-contrôle,



- le "**Challenge Roland Meunier**" organisé par l'inspection académique qui permet de développer les bons comportements à vélo de 1 500 enfants.

Contact : jean-françois.prigent@haute-marne.gouv.fr

la commission consultative des usagers pour la signalisation routière



La commission consultative des usagers pour la signalisation routière (CCUSR), dont l'objectif est de faire remonter vers les gestionnaires de réseau les anomalies de la signalisation constatées par les usagers de la route, s'est réunie en préfecture le mardi 20 avril 2010 sous la présidence du Directeur de Cabinet du Préfet. Elle comprend des représentants des forces de l'ordre, de la presse locale (JHM), d'associations d'usagers ou de sécurité routière, du monde professionnel des transports, des élus (association des maires, les trois villes principales) et des gestionnaires de réseaux (Conseil Général, DIR Est, APRR). Le secrétariat de la commission est assuré par la

Direction Départementale des Territoires de la Haute-Marne. Cette cinquième réunion a permis de faire le point sur l'évolution des dossiers en cours. Depuis sa création en octobre 2008, la CCUSR a reçu 83 demandes de la part des usagers (9 par courrier, 74 par internet) dont une vingtaine a trouvé une solution adaptée. Exemples : panneaux de direction inadaptés, lignes blanches à ajouter, incohérence de panneaux de vitesse, dysfonctionnement de feux tricolores...

A noter : la commission n'est concernée que par la signalisation routière et ne traite aucune remarque sortant de ce champ (géométrie de la route, entretien des fossés, nids de poules, fluidité du trafic...). Elle a pour objet de renforcer l'écoute des usagers de la route sur la pertinence et la cohérence de la signalisation afin d'en améliorer à terme l'acceptation et le respect, ce qui ne peut que contribuer à une plus grande sécurité routière.

Si vous avez des anomalies à signaler, des propositions à faire, vous pouvez saisir la CCUSR :

http://www.haute-marne.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=446

réunions des élus correspondants sécurité routière

Au cours du mois d'avril, les correspondants communaux de sécurité routière ont été conviés en Haute-Marne à des réunions d'information (1 réunion par arrondissement). Les élus municipaux étaient présents pour connaître les statistiques de la sécurité routière et pour être informés afin de poursuivre la sensibilisation de la population et de rechercher l'amélioration des aménagements routiers. Ces réunions étaient présidées par le Directeur de Cabinet du Préfet. Outre le coordonnateur sécurité routière, participaient à la présentation la Direction Départementale des Territoires et les forces de l'ordre.

Le nombre de correspondants sécurité routière en Haute-Marne est de 240 (sur 430 communes). Le principe de réunion annuelle est actuellement retenu. Chaque réunion mobilise environ une quarantaine de correspondants.

Trois axes ont été présentés lors de ces réunions : l'amélioration des connaissances, la mobilisation et la mise en place de partenariats avec les collectivités. La politique départementale de sécurité routière a été rappelée, l'existence de la commission consultative des usagers pour la signalisation routière a été réaffirmée et les questions des nouveaux programmes des radars automatiques fixes et sur feux abordées. Enfin, il a été question de la signalisation aux limites d'agglomération, sujet très important pour les élus car les conseils pour implanter ces panneaux ainsi que les aménagements possibles permettent de réduire la vitesse à l'entrée et à la sortie de chaque commune.



entretien avec un élu correspondant sécurité routière



**Entretien avec M. Alexandre VIGNON,
de la commune de Wassy**

Etat 52 : Comment percevez-vous votre rôle de correspondant sécurité routière ?

Alexandre VIGNON : Je me considère aujourd'hui comme le référent sécurité routière de nos concitoyens mais aussi du canton de Wassy. Les chiffres de l'accidentologie routière de l'année 2009 ne nous ont pas été favorables avec quatre tués sur nos routes. C'est pourquoi je veux communiquer dans le domaine de la sécurité routière et sensibiliser chaque catégorie d'usager; qu'ils soient jeunes ou seniors, en voiture, à deux roues ou piétons. L'amélioration des infrastructures reste un élément important afin de sécuriser les voiries communales et je compte sur le soutien des services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires) pour nous aider dans ce domaine. Mais ce sont parfois les finances qui ne suivent pas...

Etat 52 : Pensez-vous que les informations qui vous sont transmises sont pertinentes ?

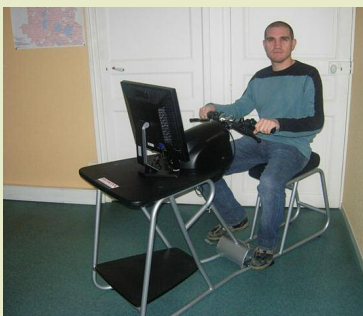
Alexandre VIGNON : Bien sur, les réunions par arrondissement des élus CSR sont vraiment importantes pour nous car elles nous permettent d'être informés sur l'actualité dans le domaine de la sécurité routière, ainsi que sur l'accidentologie départementale. Les documents transmis nous donnent une idée sur les sujets sur lesquels nous pouvons communiquer et les interventions sur les différents programmes de l'Etat, comme les radars automatiques ou sur feux rouges, nous aident à mieux l'expliquer à nos concitoyens. Mais cela ne suffit pas et je souhaiterais que deux réunions soient organisées par an et obtenir encore plus d'informations sur les problèmes d'infrastructure et en particulier les panneaux routiers.

Etat 52 : Avez-vous cette année prévu une action de sensibilisation auprès de vos concitoyens ?

Alexandre VIGNON : Oui, en effet, cette année lors des "Wassy Folies" qui se déroulent les 22 et 23 mai, nous avons souhaité la présence de la prévention routière avec le soutien de la préfecture dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière. Entre les tentations exposées à la foire commerciale et artisanale, celles du vide-grenier et les spectacles de rue, les visiteurs pourront s'essayer aux simulateurs moto et auto ainsi qu'à la voiture tonneau; des documents de prévention, de sécurité routière et des éthylotests seront distribués.

M. Moto et ses missions

M. MOTO, Alexandre DURAND, lui-même motard, est agent de la Direction Départementale des Territoires (DDT). Ses missions consistent à mener des opérations de sensibilisation de sécurité routière envers les usagers ou futurs usagers de deux roues motorisés. Il peut intervenir auprès des administrations, associations, établissements scolaires ou entreprises qui souhaitent sensibiliser aux risques routiers vis-à-vis des deux roues motorisés.



Il dispose d'un simulateur moto cyclo, outil pédagogique d'entraînement à la conduite des deux roues motorisés, avec différentes situations en circulation, avec piétons, voitures, camions... de manière à permettre aux conducteurs de se familiariser sans risque avec les nombreux dangers de la circulation.

M. MOTO est également le relais des usagers de deux roues motorisés pour signaler les problèmes sur les routes haut-marnaises auprès des gestionnaires de réseaux.

Exemples d'actions : intervention auprès des élèves du CFA, organisation d'une journée sécurité moto, organisation du relais calmos à Louze pour le Grand Prix de France au Mans.

Contact : Tél. 03 25 30 00 23 ou 06 24 53 09 57 - Email : alexandre.durand@haute-marne.gouv.fr

de nouvelles formations en Haute-Marne

Contrairement aux idées reçues et malgré son handicap démographique, notre département étoffe son appareil de formation et veille à développer de nouveaux diplômes, plus en phase avec l'environnement économique et permettant d'accueillir un public dépassant largement le cadre de notre département.

Les nouveautés de la rentrée de septembre 2010

- ✓ Lycée Charles de Gaulle à Chaumont : Avenue Christian Pineau – BP 2067 - 52903 CHAUMONT cedex 9
Tél. : 03.25.32.54.55 – Fax : 03.25.03.11.33 – E-Mail : degaulle52.hg@wanadoo.fr

Diplôme supérieur d'arts appliqués (DSAA) - Créateur – concepteur en design graphique



© Lucie Schifres/ONISEP

Créé en partenariat avec la ville de Chaumont, ville de l'affiche et du festival international du graphisme, le lycée Olivier de Serres à Paris et l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), ce diplôme se situe au niveau II (Bac + 4) c'est-à-dire MASTER 1 et s'adresse aux titulaires d'un BTS Communication Visuelle option graphisme, édition, publicité et option multimédia, aux titulaires du DMA Arts Graphiques options gravure, illustration, reliure-dorure, typographie.

Ce DSAA formera des chefs de projets en design graphique. Le designer graphique deviendra l'acteur d'une nouvelle façon de concevoir le graphisme : identité visuelle, édition papier, création numérique, affiche, typographie... en sachant convaincre les commanditaires d'aborder écologiquement la communication sans que la valeur et la force du graphisme en soit dépréciées.

- ✓ Lycée Bouchardon à Chaumont : 16 Rue Youri Gagarine – BP 2085 – 52903 CHAUMONT cedex 9
Tél. : 03.25.0323.42 – Fax : 03.25.32.03.27 – E-Mail : ce.0520844k@ac-reims.fr

Brevet de technicien supérieur - Services et prestations des secteurs sanitaire et social (BTS SP 3S)

Le BTS Services et prestations des secteurs sanitaire et social est ouvert :

- aux bacheliers titulaires du Baccalauréat Sciences médico-sociales (ou du futur Baccalauréat Sciences et technologies de la santé et du social);
- aux autres bacheliers de la filière générale, technologique et professionnelle;
- aux titulaires d'un titre ou diplôme équivalent (conformément aux textes réglementant les conditions d'accès aux BTS).

Dans le cadre de l'exercice et de la promotion des droits des publics, le titulaire du BTS Services et prestations des secteurs sanitaire et social participe à la réalisation des missions dévolues aux établissements et services sociaux, sanitaires, médico-sociaux, socio-éducatifs.



© Alain Potignon/ONISEP

Il travaille en grande proximité avec les professionnels de la santé, les travailleurs sociaux, les partenaires institutionnels. Il inscrit son activité dans une logique de réseau. Il met ses compétences techniques, administratives et relationnelles au service de publics demandeurs de soins, de services, de prestations sociales...

- ✓ Lycée Philippe Lebon à Joinville : Rue du Moulin – BP 16 – 52300 JOINVILLE
Tél. : 03.25.94.13.74 – Fax : 03.25.94.83.20 – E-Mail : ce.0520019n@ac-reims.fr

Baccalauréat professionnel Electrotechnique, énergie et équipements communicants option Equipement de l'armée de Terre

Baccalauréat professionnel Maintenance des équipements industriels option Equipement de l'armée de terre



Dans le cadre d'une convention Ministère de l'Education nationale et Ministère de la Défense, le lycée de Joinville assurera en septembre prochain la préparation au baccalauréat Electrotechnique et au Baccalauréat Maintenance, en partenariat avec l'armée de Terre et l'armée de l'Air.

Cette formation, après la scolarité en 3ème au collège, fera découvrir aux jeunes lycéens volontaires les métiers et les carrières de ces deux corps d'armée. Au cours de leur formation, ils effectueront 18 semaines de stage dans les services des armées et pourront ensuite envisager une carrière militaire. Les élèves reçus au baccalauréat se verront proposer un premier contrat d'engagement volontaire.

- ✓ Lycée Professionnel Emile Baudot à Wassy : route de Saint-Dizier – 52130 WASSY
Tél. : 03.25.55.33.89 – Fax : 03.25.04.05.51 – E-Mail : ce.0520032c@ac-reims.fr

Après l'ouverture cette année du Bac Professionnel sécurité et prévention (trois années de formation après la classe de 3ème de collège), le lycée professionnel de Wassy préparera, en deux ans après la classe de 3ème, au CAP Agent de prévention et sécurité.

Cette formation qui a pour finalité de préparer aux différents métiers de la sécurité privée aborde des thèmes de travail tels que :

- l'accueil et le contrôle d'accès;
- les rondes;
- la vidéosurveillance;
- l'incendie (détection, alarme, extinction...);
- les gestes de premiers secours.

Elle comprend quinze semaines de formation en entreprise réparties sur les deux années dans des services de sécurité. Les emplois à l'issue de la formation : Agent de sécurité, Rondier, Surveillant de magasins, Opérateur de télésurveillance, Convoyeur de fonds, Garde du corps.



- ✓ Lycée Blaise Pascal à Saint-Dizier : 1, avenue Marcel Paul – BP 1049 – 52100 SAINT-DIZIER
Tél. : 03.25.06.50.50 – Fax : 03.25.06.50.51 – E-Mail : ce.0520028y@ac-reims.fr

Baccalauréat professionnel - Environnement nucléaire



© Alain Potignory/ONISEP

Cette formation en trois ans après une classe de 3ème a débuté en septembre dernier au lycée Blaise Pascal. Elle se déroule sous statut scolaire ou en apprentissage. Elle monte en puissance et témoigne d'un partenariat fructueux avec EDF, AREVA, le CEA, la Marine Nationale et le CFAI (Centre de Formation d'Apprentis de l'Industrie) de Saint-Dizier.

Les enseignements professionnels concernent la mise en œuvre des activités liées à la logistique sur un site nucléaire :

- travaux d'installation ou de maintenance mécanique et électrique;
- travaux de fabrication chez les sous-traitants : assemblage, mécanique, soudage, tuyauterie, chaudronnerie...

- assainissement et décontamination de lieux ou de sous-ensembles;
- démantèlement et retraitement d'installations;
- gestion des déchets issus du démantèlement.

Toutes ces activités sont réalisées dans le respect des règles de sécurité des travaux sur site nucléaire; il faut être déclaré apte par un médecin et justifier d'un casier judiciaire vierge. La formation comprend toutes les certifications et habilitations obligatoires.

améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur

L'accélérateur "amélioration de l'accueil"



La Haute-Marne fait partie des trois départements pilotes (avec la Somme et la Meurthe-et-Moselle) qui ont été choisis pour mettre en œuvre le **référentiel Marianne** (c'est-à-dire un engagement qualitatif sur l'accueil des usagers) dans tous les services de l'Etat présents dans le département.

Ce référentiel comporte 19 engagements qui sont consultables sur le "portail de la modernisation de l'Etat" à l'adresse suivante :

http://www.modernisation.gouv.fr/fileadmin/Mes_fichiers/pdf/ReferentielMarianneV2log_10_mai_08.pdf.

► Quelle méthode a été adoptée ?

Depuis début février 2010, des ateliers de travail (composés d'agents de tous les services de l'Etat et d'une équipe de la DGME (*)) ont eu pour objectif de mettre en place un plan d'action concret pour améliorer l'accueil des usagers.

La qualité de l'accueil physique, l'accessibilité des services et la rapidité de réponse aux usagers (téléphone, courriers et courriels) sont les enjeux majeurs de la démarche d'amélioration de l'accueil.

Un audit, effectué par une entreprise extérieure à compter de cet été, doit juger de la qualité de l'accueil de tous les services de l'Etat engagés dans la démarche dans le département.

Après la labellisation, la démarche ne cessera pas mais aura vocation à se pérenniser puisque des chefs de projet ont été nommés sur chaque site, avec pour mission de suivre périodiquement le respect des engagements et de poursuivre la démarche en réunissant, certes de façon plus espacée, le groupe de travail ayant fonctionné sur la période "accélérateur".

(* Direction Générale à la Modernisation de l'Etat)

Pour toute information sur ce thème : aline.fournier@haute-marne.gouv.fr

le schéma pluriannuel de stratégie immobilière

Les services de l'Etat en Haute-Marne viennent de se doter d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI). Cet outil de pilotage de la politique immobilière de l'Etat dans le département, élaboré sous l'autorité du Préfet du département par l'antenne locale de France Domaine, tend à renforcer la visibilité à moyen terme sur l'usage des bâtiments composés majoritairement de bureaux occupés par les services de l'Etat, en qualité de propriétaire, locataire ou bénéficiaire d'une mise à disposition.

Le SPSI décline au plan local la politique gouvernementale de performance immobilière définie par le Premier Ministre en janvier 2009 qui se traduit d'abord par la réduction des surfaces de bureaux occupés par les administrations (avec une cible : 12 m² par poste de travail) et donc des coûts d'entretien afférents. Elle implique ensuite un meilleur entretien des bâtiments en conformité avec le Grenelle de l'environnement. Elle signifie enfin une fonctionnalité accrue des bâtiments, aussi bien pour les agents de l'Etat que pour le public, avec respect des normes légales d'accessibilité.

Concrètement, ce schéma renforce dès le moyen terme la visibilité des services de l'Etat dans la ville chef-lieu qui, globalement, s'organisera autour des sites de la préfecture et de la cité administrative, des immeubles de la direction départementale des territoires et l'inspection d'académie ainsi que des sièges des différentes juridictions.

les missions de l'Agence Régionale de Santé en Haute-Marne

Avec pour ambition d'améliorer la santé de la population et d'accroître l'efficacité de notre système de santé, l'Agence Régionale de Santé de Champagne-Ardenne succède aux organismes précédemment chargés des politiques de santé en région et en département (*).



L'ARS est constituée de trois directions régionales thématiques (direction de l'offre de soins, direction du secteur médico-social, direction de la santé publique) et d'une délégation territoriale dans chacun des départements de la région. Cette organisation ancrée dans les territoires assure une action au plus près des besoins de la population.

La délégation territoriale de Haute-Marne facilite la prise en compte des spécificités locales dans les politiques de l'Agence, accompagne et coordonne les initiatives locales. Elle représente le Directeur Général de l'ARS au plan local et met en œuvre les objectifs et les actions définis en matière de :

- structuration de l'offre de soins de 1er recours (mise en place de pôles santé, mise en œuvre de la politique régionale sur la permanence de soins)
- offre médico-sociale (suivi de l'allocation de ressources des établissements médico-sociaux, visites de conformité des établissements de santé)
- veille et sécurité sanitaires (contrôler la sécurité environnementale - eaux, milieux de vie, air – de recueillir les signaux locaux de risques sanitaires et de contribuer à la gestion des situations d'alerte)
- prévention et promotion de la santé (accompagnement des porteurs de projets de prévention et promotion de la santé)

La délégation territoriale de Haute-Marne assure l'interface avec le préfet du département, notamment pour l'exercice de la police sanitaire, ainsi qu'avec les directions départementales interministérielles de l'Etat, les collectivités territoriales et les institutions et organismes du champ de la santé : associations, établissements de santé, services. Elle anime le partenariat local selon les priorités définies par l'ARS, notamment au sein des conférences de territoires. La délégation territoriale de la Haute-Marne est dirigée par M. François GUIOT.

Pour tout contact :

ARS Champagne-Ardenne
Délégation Territoriale de la Haute-Marne
Centre Administratif Départemental
BP 569 - 51012 Chaumont cedex
Tél. 03 25 30 62 00

Mel : ars-ca-dtd52-delegue@ars.sante.fr

www.ars.champagne-ardenne.sante.fr

(*) Les organismes qui ont rejoint l'ARS : l'Agence Régionale d'Hospitalisation (ARH), l'Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie (URCAM), la Mission Régionale de Santé (MRS), la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASS), les quatre Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS), le Groupement Régional de Santé Publique (GRSP). Ainsi que des agents venant de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM), la Direction Régionale du Service Médical (DRSM), la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et le Régime Social des Indépendants (RSI).

le contrôle des comptes de gestion des collectivités locales

En Haute-Marne, 20 centres des finances publiques tiennent 2 166 comptes qui se répartissent comme indiqué dans le tableau ci-contre :

communes	433
EPCI	674
hôpitaux	7
maisons de retraite	13
budgets annexes et rattachés	1 039

En application du principe de séparation entre l'ordonnateur (élu, directeur d'hôpital ou d'organisme HLM) et le comptable public, la comptabilité est tenue en parallèle : la comptabilité administrative est tenue par l'ordonnateur et la comptabilité financière est établie par le comptable. A la fin de l'exercice (l'année civile), ce dernier produit un compte de gestion à l'ordonnateur. Ce compte de gestion retrace la totalité de la comptabilité de l'organisme considéré. Il présente notamment l'exécution budgétaire, la situation financière et le patrimoine de la collectivité. A ce titre, il donne une image fidèle de la situation comptable de l'organisme. On y retrouve, par exemple, un bilan et un compte de résultat : au 15 mars 2010, 90,5 % des comptes ont été produits aux ordonnateurs.

La remise précoce du compte de gestion aux ordonnateurs permet à ces derniers de contrôler leur comptabilité administrative avec la comptabilité budgétaire du comptable et d'engager le processus d'approbation du compte administratif par l'assemblée délibérante ou le conseil d'administration en fonction de la nature de l'organisme. Par ailleurs, les ordonnateurs disposent d'un élément essentiel afin de bâtir le budget de la collectivité.

la formation en alternance

En 2009 en Haute-Marne : 874 contrats d'apprentissage, 130 contrats de professionnalisation

Ces deux types de contrats sont particulièrement destinés à la formation en alternance des jeunes et facilitent leur insertion professionnelle. Ils sont encouragés par l'exonération d'une partie des cotisations patronales. En outre, toute embauche réalisée avant le 30 juin 2010 permet de bénéficier d'aides supplémentaires :

- ✓ une aide incitative de 1 800 € est attribuée pour le recrutement de chaque apprenti supplémentaire dans les entreprises de moins de 50 salariés; sur la dernière période, cette aide a concerné 172 embauches en Haute-Marne. Ce dispositif pourrait être renouvelé.
- ✓ pour le recrutement des apprentis, les très petites entreprises de moins de 11 salariés peuvent également bénéficier d'une exonération de charge pendant 12 mois.
- ✓ l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans en contrat de professionnalisation permet d'obtenir une aide de 1 000 à 2 000 € en fonction de la qualification et de la durée du contrat de travail.

L'alternance est une solution pertinente pour les entreprises pour former leurs futurs collaborateurs et fidéliser les salariés sur le territoire.

Des manifestations de promotion de l'alternance seront mises en place par les trois Missions Locales en lien avec Pôle Emploi et l'ensemble des acteurs économiques :

- ✓ Mission Locale de Chaumont : une journée d'information le jeudi 20 mai, en juin des visites d'entreprises et le 7 juillet un forum de l'alternance afin de permettre aux jeunes et aux entreprises de se rencontrer.
- ✓ Mission Locale de St-Dizier : action de promotion de l'alternance avec mise en place d'une prestation d'accompagnement des jeunes en amont et en aval de la signature du contrat afin d'éviter les ruptures de contrat.
- ✓ Mission Locale de Langres : plusieurs objectifs sur la diminution des ruptures de contrat et l'accompagnement des jeunes, en particulier dans le secteur rural, organisation d'un forum de l'alternance (semaine 27).



Information sur les contrats et l'évolution des aides :
www.travail-solidarite.gouv.fr (fiches pratiques)

Localement, se rapprocher de : Chambres Consulaires – Missions Locales – Pôle Emploi

le plan de soutien exceptionnel à l'agriculture (PSEA)



Lors de son déplacement à Poligny le 22 octobre 2009, le président de la République a annoncé la mise en œuvre d'un programme d'aides d'une ampleur exceptionnelle compte tenu de la crise sans précédent que connaît l'agriculture dans tous ses secteurs d'activité. Ce plan comprend deux volets financiers :

- un volet bancaire : prêts de trésorerie et prêts de consolidation d'annuités pour des montants respectivement fixés à 1,6 milliard d'euros et à 200 millions d'euros après compléments annoncés par le Président de la République lors de la clôture du Salon de l'agriculture,
- un volet allègement des charges financières d'un montant total de 650 millions d'euros avec des prises en charges d'intérêts d'emprunt, de cotisations sociales, de TIPP et de taxe sur le foncier non bâti pour les exploitations les plus en difficulté; un dispositif d'accompagnement dit "DACS-AGRI" complète ces mesures pour les agriculteurs en extrême difficulté. Une enveloppe complémentaire de 50 millions d'euros a été également annoncée pour le fonds d'allègement des charges au Salon de l'agriculture.

En Haute-Marne, près de 20 millions d'euros de prêts ont été accordés à des taux de 1,5 %, voire 0 % pour les jeunes agriculteurs (JA), le conseil régional Champagne-Ardenne ayant décidé d'apporter une bonification supplémentaire aux JA pour cette mesure.

La mobilisation locale des banques, des OPA et de l'Etat a permis de mettre en œuvre ce dispositif rapidement (règle du "premier arrivé – premier servi" fixée au niveau national pour cette aide); la part haut-marnaise représente environ 45 % de la demande régionale servie.

Environ 790 dossiers ont été instruits au titre des prises en charge d'intérêts et mis en paiement pour un montant total d'aides d'environ 1,33 M €. Treize demandes de prêts de consolidation ont fait l'objet du versement d'une aide totale d'un montant de 20 000 euros.

Des allègements de charges sociales ont été accordés via la MSA pour un montant d'environ 134 000 euros.

La prise en charge partielle de la TIPP fait l'objet d'un traitement comme les années précédentes : la trésorerie générale et la Direction Départementale des Territoires ont donc à traiter environ 1 600 dossiers à ce titre.

Enfin, le médiateur du crédit représenté localement par le directeur de la Banque de France n'a eu à arbitrer à ce jour que très peu de différends entre banques et agriculteurs. Cela traduit encore une fois l'implication des différents acteurs locaux dans le cadre du plan de soutien lié à la crise agricole.

Contact : Direction Départementale des Territoires - Service Economie Agricole - Tél. 03 51 55 60 01



le régime d'enregistrement pour les installations classées

Intermédiaire entre les régimes actuels d'autorisation et de déclaration des installations classées, le régime d'enregistrement a pour objectif de réduire de moitié les délais de délivrance des autorisations et de simplifier les dossiers à fournir par les industriels. Il permettra une meilleure protection de l'environnement en concentrant les efforts des exploitants et de l'administration sur les sujets de prévention des pollutions ou de risques les plus importants. Les moyens de l'inspection des installations classées dégagés par cette réforme seront utilisés pour augmenter les contrôles de terrain et améliorer l'information du public.

Le régime d'enregistrement a été mis en place au niveau législatif par l'ordonnance du 11 juin 2009. Deux décrets publiés au JO du 14 avril 2010 fixent les procédures applicables et une première série d'installations concernées (sous réserve de rester en deçà des seuils fixés) : les stations services, les entrepôts de produits combustibles (bois, papier, plastiques, polymères) ainsi que les entrepôts frigorifiques.

La procédure d'enregistrement s'appliquera uniquement à des installations simples et standardisées implantées en dehors de zones sensibles sur le plan environnemental. En effet, la fixation de prescriptions standardisées permet, dans ces cas, de garantir la protection de l'environnement.

Déjà mis en place dans plusieurs autres pays européens, le nouveau régime concernera d'ici à deux ans environ un quart des installations actuellement soumises à autorisation préfectorale, par exemple, outre les secteurs cités ci-dessus, des ateliers de mécanique, de travail du bois ou des métaux, les petites installations agroalimentaires.

Les collectivités locales concernées ainsi que le public seront consultés sous une forme simplifiée et modernisée grâce à l'utilisation des technologies de l'information. Au vu des éléments du dossier, le préfet pourra refuser l'enregistrement, fixer au besoin les prescriptions complémentaires qui seraient nécessaires au niveau local ou demander l'organisation d'une enquête publique en cas de sensibilité environnementale particulière.

Informations : <http://installationsclassées.ecologie.gouv.fr/-Regime-d-enregistrement-.html>

Contact à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement :
Tél. 03 25 30 21 56 - Email : vincent.ruguet@industrie.gouv.fr

le passage à la TNT en Haute-Marne



Dès le 28 septembre prochain, l'ensemble du département de la Haute-Marne accédera à la Télévision Numérique Terrestre (TNT). Les services de l'Etat en Haute-Marne accompagnent ce passage en participant à l'information des élus et en travaillant, sur ce sujet, en liaison avec les services du conseil général et ceux de l'association départementale des maires de France.

Le passage à la télé tout numérique, piloté par le GIP-TNT ainsi que par le CSA, est l'arrêt de la diffusion analogique des chaînes reçues par l'antenne râteau (TF1, France 2, France 3, Canal Plus, France5 / Arte et M6) et le remplacement de cette diffusion hertzienne analogique par la Télévision Numérique Terrestre (TNT).

La télévision numérique existe déjà sur le territoire français depuis plusieurs années. Elle est accessible par le satellite, le câble, l'ADSL, la fibre optique ou encore via la TNT lancée en 2005. Le remplacement de la diffusion hertzienne analogique par une diffusion hertzienne entièrement numérique permet d'accroître et d'améliorer la couverture TNT sur le territoire et ainsi d'offrir à tous les foyers un accès plus aisé à la télévision numérique.

En France, ce passage se fait progressivement région par région. Il a démarré en 2009 et se terminera le 30 novembre 2011. Le passage au tout numérique s'accompagne de fortes campagnes régionales de communication dans les médias locaux et régionaux et d'une diffusion très large de guides et de dépliants d'information visant à répondre aussi bien aux modalités techniques du passage à la TNT qu'aux questions pratiques sur les aides financières mobilisables ponctuellement.

les violences faites aux femmes

Mme Catherine MAILLOT, déléguée aux droits des femmes et à l'égalité, répond à Etat 52 au sujet des violences faites aux femmes.

Etat 52 : Grâce à l'émancipation des femmes, la violence faite aux femmes n'est-elle pas un phénomène en recul ?

Catherine MAILLOT : Malheureusement, non ! En France, 1 femme sur 10 déclare avoir été victime de violence physique, sexuelle, verbale, psychologique. 1 femme décède tous les 2,5 jours, victime de son compagnon ou ex-compagnon. Pourtant, seules 8 % des femmes concernées portent plainte.

Etat 52 : Qu'en est-il dans notre département ?

Catherine MAILLOT : Notre département n'est malheureusement pas épargné par les violences à l'égard des femmes, ainsi, en 2009, les services de police et de gendarmerie ont relevé 143 faits de violences conjugales. La moitié de ces violences ont été commises entre époux. De plus, d'après les mêmes sources, 25 viols (dont 10 contre des mineurs) et 16 agressions et harcèlements sexuels ont été commis en 2009 dans le département.



Etat 52 : Quels sont les moyens mis en œuvre pour aider les victimes ?

Catherine MAILLOT : Il existe un maillage territorial fort pour aider et soutenir les femmes victimes de violences. Les forces de l'ordre ainsi que les associations mettent en place des dispositifs discrets et efficaces. Ainsi, en 2009, la police et la gendarmerie ont mis en place des Brigades de Protection de la Famille (BPF). Ces brigades, spécialement formées, travaillent en étroite collaboration avec tous les partenaires du département pour prévenir, accompagner et aider les victimes de violences et leurs proches.

Une boîte à lettres mail est dédiée par la gendarmerie à la protection des familles et des personnes vulnérables :

ggd52+bpf@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Toute demande est traitée dans un délai de 8 jours.

Il existe aussi des associations d'aides aux femmes victimes; elles dispensent des conseils juridiques, une aide d'urgence, un accompagnement psychologique et organisent des groupes de paroles et de la formation spécifique :

✓ Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)
Tél. 03 25 02 07 02 - Courriel : cidf52@wanadoo.fr

✓ Association Départementale d'Accompagnement du Justiciable (ADAJ)
Chaumont - Tél. 03 25 03 93 91
Saint-Dizier - Tél. 03 25 06 97 73

✓ SOS Femmes Accueil
Courriel : contact@sosfemmes.com

Les circonscriptions d'action sociale du Conseil Général, les services sociaux de la MSA et les centres communaux d'action sociale des mairies (CCAS) peuvent aussi être saisis par les victimes de violence.

Etat 52 : Que faire en cas d'urgence ou de délit ?

Catherine MAILLOT : Les victimes peuvent se tourner vers les centres hospitaliers et les médecins, contacter la police, la gendarmerie, la justice (saisine du Procureur par courrier). Enfin, le numéro d'appel pour l'hébergement d'urgence est le 115.



agenda

Dans le rétro :

► Foire de Chaumont

Du 13 au 17 mai, sur le site de La Vendue, différents services de l'Etat ont participé à la foire de Chaumont. Les agents des deux directions départementales interministérielles, de la gendarmerie, de la police, des services fiscaux, de la trésorerie générale, du rectorat et de la préfecture ont ainsi pu répondre aux questions posées par les visiteurs. Les sujets d'interrogation principaux ont eu trait au recrutement, à l'éolien, à l'impôt et à la simplification des démarches administratives. Le stand a été, en outre, animé par les démonstrations des pompiers, des forces de l'ordre et des représentants de la sécurité routière.

► Lire et Faire Lire

"Lire et Faire Lire" a pour but de développer le plaisir de la lecture et de la solidarité inter-générationnelle en direction des enfants (écoles et centres de loisirs). Le 4 juin dernier, "Lire et Faire Lire Haute-Marne" a fêté ses dix ans en présence du Ministre de l'Education Nationale et du Préfet. Dans la continuité, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations distribue aux animateurs de centres de loisirs des sacs à dos de livres "Chronos Vacances" fournis par la Fondation Nationale de Gérontologie et le Ministère de la Jeunesse et des Solidarités.



► M. François FILLON à Colombey-les-Deux-Eglises

M. François FILLON, Premier Ministre, s'est rendu à Colombey-les-Deux-Eglises pour commémorer le soixante-dixième anniversaire de l'Appel du 18 juin 1940. Après avoir déposé une gerbe sur la tombe du Général de Gaulle, le Premier Ministre a visité le mémorial de Colombey-les-Deux-Eglises.

A venir :

► Plan d'action des Territoires Ruraux

Une réunion d'échange et d'information se déroulera le 5 juillet de 18 h à 21 h à la salle polyvalente de Nogent. Les élus ainsi que l'ensemble des acteurs économiques de la vie sociale et associative du département sont conviés afin de partager et de s'informer sur les thèmes suivants :

- valorisation des ressources forestières,
- le plan de développement de la couverture numérique du département,
- l'amélioration de l'offre de soins en milieu rural,
- l'amélioration de l'habitat dans les bourgs ruraux et son adaptation aux enjeux du développement durable,
- favoriser la commercialisation en circuits courts des produits de l'agriculture et de la chasse.

► Projet de parc national "Entre Champagne et Bourgogne"

Le projet de convention constitutive a été soumis aux représentants des différents collèges au cours du mois de mai 2010. A la suite, a été engagé le processus d'adhésion permettant la constitution du GIP sous forme de délibérations et approbation de la convention. Une fois l'approbation de la convention par arrêté du préfet de la Haute-Marne et sa publication au Journal Officiel, le GIP sera créé. La première Assemblée Générale est prévue le 10 juillet prochain, l'ordre du jour unique consistera à élire les représentants qui siègeront au conseil d'administration. Celui-ci se réunira aussitôt pour élire le président ainsi que le vice-président. A l'issue, se tiendra une deuxième assemblée générale afin de présenter le calendrier des travaux à mener par le GIP, la première mission étant de recruter le futur directeur. Le GIP devra ensuite prendre en charge tous les travaux préparatoires nécessaires à la création du parc national et en particulier :

- délimiter les territoires en cœur de parc et en aire d'adhésion,
- proposer la réglementation en cœur de parc,
- élaborer la charte du parc,
- mettre en place la concertation locale et l'information du public.

Les nouveaux arrivants :

► Dans le département



M. René DEGIOANNI a pris ses fonctions de Directeur Départemental Adjoint de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Haute-Marne à la date du 1er juin.

► En région



M. Jean-Christophe VILLEMAUD est, depuis le 15 juin, le nouveau Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Champagne-Ardenne. Il remplace M. Philippe CARON, nommé à Amiens.



M. Michel GUILLOT a été nommé Préfet de la Région Champagne-Ardenne, Préfet de la Marne. Il remplace depuis le 1er avril M. Gérard MOISSELIN nommé à Orléans.

Les départs :



Vendredi 23 avril, le préfet, M. Laurent PREVOST, a réuni les personnes qui ont été amenées à travailler avec **M. Thierry MARCILLAUD** durant trois années et demie passées dans notre département. Celui-ci, ancien Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports et ex-chef du Service de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, est actuellement en poste à la DDCSPP de la Moselle où il occupe les fonctions de Directeur-adjoint.



M. Robert JOS, Chef du pôle protection du consommateur (ex-DDCCRF) à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), partira en retraite en juillet prochain. M. Laurent CLAUDET exercera ses fonctions à compter de la date de départ de M. JOS.